



La Randonnée Cérétane

BP 308

66403 Céret Cedex

Céret le 25 Novembre 2016

NOTICE D'INFORMATIONS – Séjour Randonnées «Sources et Gorges de l'Allier – GR470» 2 Septembre au 9 Septembre 2017

Le séjour est ouvert aux adhérents de la Randonnée Cérétane, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2016/2017 avec assurance RC.
Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP.

Nombre de participants : 20 au minimum à 30 au maximum.
Date : du Samedi 2 Septembre 17h au 9 Septembre 2017 10h
Déplacements : voitures personnelles

HEBERGEMENT



Village vacances : VVF-Villages de Lavoute-Chilhac (Hte Loire)

Le Village lové sur une volée des gorges de l'allier se situe à 1 km du bourg, placé idéalement pour découvrir les gorges de l'allier.

Accès aux équipements de loisirs :
Piscine chauffée et baignade surveillée sur les bords de l'allier, tennis de table, tennis, bibliothèque, espace Wifi.

Chaque pavillon de 2 pièces est aménagé avec un espace cuisine, salle d'eau et WC séparé. Terrasse.

Vous serez logé à deux (2) par pavillon

TRAJET :

A 370 km de Perpignan en passant Millau – Ruynes-en-Margeride – St Cyrgues – Lavoute-Chilhac (3h50 d'après Mappy) ou 400km en passant par Brioude

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée, avec un dénivelé positif de 500m à 600m. Cinq jours de randonnées sont prévus et un jour de détente (selon météo)

A découvrir « Le Val d'Allier au départ de Brioude ». Randonnées linéaires, avec navette de voitures. (Peu de km de voiture)

Les randonnées sont encadrées par deux animateurs brevetés.

COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 305 € par personne. Hébergement et repas du soir.
(Pique-nique et petit déjeuner non inclus)

Ce prix comprend :

- L'hébergement : en appartement de 2 pièces pour deux personnes.
- Le dîner au «village » servi par un traiteur (ou restaurateur). Vin compris
- Les draps (lit fait à l'arrivée), le linge de toilette, linge de maison (torchon, tapis de bain)
- 1 kit de produits d'entretien
- L'encadrement.
- La redevance FFRP.
- La redevance à La Randonnée Cérétane.
- Les boissons de convivialité.
- La taxe de séjour.

Ne sont pas compris :

- Les petits-déjeuners et pique-nique (cuisine équipée et commerces sur place).
- Les assurances facultatives « annulation et interruption » (Annexe 11)
- Le voyage AR.
- Les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

Inscriptions et modalités de paiement :

Les inscriptions sont ouvertes.

Une réunion d'informations est prévue le Lundi 23 Janvier au local de l'association à 17h00.

Inscription le 23 Janvier au cours de la réunion et réservation par chèque d'acompte de 100€ à l'ordre de la Randonnée Cérétane.

Le solde sera à régler courant Juin, au moment de la signature des documents contractuels, à une date qui vous sera communiquée ultérieurement.

Le nombre de places étant limité, elles seront attribuées dans l'ordre de réception des chèques d'acompte.

CONDITIONS D'ANNULATION :

En cas d'annulation, les sommes suivantes seront retenues :

Plus de 30 jours avant le départ : 25% du montant total.

Entre 29 jours et 15 jours avant la date d'arrivée : 50 % du montant total

Entre 14 jours et 08 jours avant la date d'arrivée : 75 % du montant total.

Moins de 08 jours avant l'arrivée : 100 % du montant total.

Garanties individuelles facultatives si souscrites : suivant le bulletin d'assurance.

RECOMMANDATIONS

Les randonnées ne sont pas difficiles, du niveau « marcheur » défini par l'association, l'altitude maximum ne dépasse pas 1000m, le terrain peut être rocailleux et rocheux, en surplomb parfois.

Le détail des randonnées sera remis au moment de la signature du contrat.

Chaque jour les randonnées seront présentées afin d'en préciser les difficultés éventuelles.

La Responsable du séjour :

Rose-Marie et Albert Monge

04.68.39.44.62

06.87.11.72.02

Annexe 12bis : articles R211-6 et R211-12 du code du tourisme et conditions de vente : disponibles sur le site <<randoceretane.org>>>>